



Afin de prévenir tout risque de fuite de données et d'infraction au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), **les organismes (entreprises, secteur public et associations), sont invités par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) à former leur personnel à la protection des données.**

Obligations, recommandations, bonnes pratiques, découvrez ce que va changer le RGPD, maîtrisez vos obligations et bénéficiez d'une culture d'entreprise en matière de protection de données.

LA PROTECTION DES DONNÉES

UNE FORMATION POUR MAÎTRISER LES ENJEUX
DU RÈGLEMENT EUROPÉEN

ANTICIPEZ VOS NOUVELLES **OBLIGATIONS**

SENSIBILISATION

Pour l'ensemble du personnel

Sensibilisez votre personnel aux bons comportements face aux données de vos clients et diffusez une culture de la protection des données au sein votre organisme.

RGPD

Pour les responsables de service et la direction

Enseignez à vos managers les exigences imposées par le Règlement européen et renforcez la cohésion sociale entre les différents services de votre organisme.

DPO

Pour les responsables de service Informatiques et Juridiques

Formez un délégué à la protection des données (DPO) et préparez votre mise en conformité tout en améliorant vos relations avec vos clients, vos partenaires et vos équipes.

